PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

AGENCE NATIONALE DES INFRASTRUCTURES NUMERIQUES ET DES FREQUENCES

DIRECTION GENERALE

N°_____/PR/ANINF/DG

REPUBLIQUE GABONAISE

Union – Travail – Justice

DIRECTIVES DE SECURITE POUR LES ADMINISTRATIONS ET OPERATEURS D'INFRASTRUCTURES CRITIQUES

1. **Établir une politique de sécurité complète :** Mettez en place des politiques de sécurité claires pour guider les actions en matière de sécurité informatique.
2. **Effectuer des évaluations régulières des risques :** Identifiez les vulnérabilités potentielles et mettez en place des mesures correctives.
3. **Surveiller en continu les activités et les menaces :** Utilisez des outils de surveillance pour détecter et répondre rapidement aux menaces.
4. **Mettre en place des contrôles d'accès stricts :** Limitez l'accès aux informations sensibles et gérez les identités de manière sécurisée.
5. **Gérer et protéger les identités :** Utilisez des solutions d'authentification forte et surveillez les activités des utilisateurs.
6. **Sauvegarder et restaurer les données de manière sécurisée :** Établissez des politiques de sauvegarde et cryptez les données sensibles.
7. **Former et sensibiliser le personnel :** Fournissez une formation régulière sur la sécurité informatique.
8. **Mettre à jour et patcher les systèmes et les logiciels :** Assurez-vous que tous les systèmes sont régulièrement mis à jour avec les derniers correctifs de sécurité.
9. **Planifier et tester les plans de réponse aux incidents :** Développez des plans de réponse aux incidents détaillés et testez-les régulièrement.
10. **Collaborer avec d'autres équipes et partager les informations sur les menaces :** Travaillez en étroite collaboration avec d'autres équipes et partagez les informations sur les menaces pour renforcer la sécurité globale.